

**Arrêté portant modification de l'arrêté de nomination des membres des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 16, de la loi de santé, du 6 février 1995 ;

vu le règlement des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 22 mai 2024 ;

vu les propositions faites au Département de la santé, des régions et des sports par les organismes sollicités ;

vu la validation du secrétariat général du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) pour l'intégration d'une représentante de Neuchâtel Organise le Maintien À Domicile (NOMAD) et d'une représentante de l'Accueil Réseau Orientation Santé Social (AROSS) au sein de la commission stratégique pour les proches aidant-e-s ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports,

*arrête :*

*Commission stratégique pour les proches aidant-e-s*

**Article premier** Sont nommées membres de la commission stratégique pour les proches aidant-e-s (CSPA), du 30 octobre 2024 au 31 décembre 2025 les personnes désignées ci-après :

- Madame Sophie-Hélène Bataïni, NOMAD.
- Madame Fedzrije Seiler, AROSS.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur au 30 octobre 2024 et est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

**Art. 3** Pour le surplus, l'arrêté susmentionné du 22 mai 2024 reste valable.

Neuchâtel, le 30 octobre 2024

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
F. NATER

*La chancelière,*  
S. DESPLAND